



QUESTIONS AUX PARTICIPANTS À LA CONSULTATION

Mise en consultation du rapport de l'organisation de projet RPT, portant sur la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges et des cas de rigueur

1. Etes-vous d'accord avec la façon prévue de répartir la contribution fédérale entre la péréquation des ressources et la compensation des charges?
2. Approuvez-vous le rapport proposé entre la contribution des cantons à fort potentiel de ressources et celle de la Confédération dans le domaine de la péréquation des ressources?
3. Pensez-vous que la contribution de la Confédération à la compensation des charges doit être allouée à parts égales aux charges dues à des facteurs géo-topographiques et aux charges dues à des facteurs socio-démographiques?
4. Avez-vous des remarques à formuler sur le calcul de la compensation des cas de rigueur? Approuvez-vous notamment la proposition de la commission de projet, selon laquelle la répartition des moyens financiers entre les cantons se fera en 2007 (année précédant l'introduction de la RPT) sur la base du bilan global pour 2004 et 2005, conformément au rapport mis en consultation?
5. Etes-vous favorables à l'intention de ramener des 12 % actuels à 10 % la part minimale des cantons aux recettes de l'impôt sur les huiles minérales prévue dans la loi (contributions au financement de mesures autres que techniques) afin de compenser le surcroît de charges de la Confédération dans le domaine des routes, et de procéder à la compensation restante hors du financement spécial de la circulation routière, par le biais du bilan global de la RPT?
6. Avez-vous des remarques sur le nouveau calcul proposé pour la part de la Confédération aux dépenses de l'AVS?
7. Avez-vous des remarques sur le nouveau calcul proposé pour la part de la Confédération aux dépenses de l'AI?
8. Avez-vous des remarques sur les mesures proposées pour résoudre les problèmes transitaires dans le cas de l'AI?
9. Avez-vous des remarques concernant les contributions que la Confédération devra verser a posteriori au titre de la réduction des primes d'assurance-maladie, de la vulgarisation agricole et des aides à la formation?
10. Avez-vous des suggestions pour la suite des travaux liés au troisième message sur la RPT?